



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture de la Dordogne**

**Direction des sécurités**

Bureau sécurité publique

Périgueux, le 11 janvier 2022

Affaire suivie par : Noémie Jamain

Tél : 05 53 02 24 05

Courriel : noemie.jamain@dordogne.gouv.fr

Le préfet de la Dordogne

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

Objet : Appel à projets départemental 2022 de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA).

P.J. :

- Feuille de route régionale 2019 / 2022
- Annexe relative aux conditions d'octroi des subventions MILDECA
- CERFA N° 12156\*06
- Fiche récapitulative du projet
- Contrat d'Engagement Républicain

La lutte contre les drogues, les excès d'alcool et de tabac et toutes formes de conduites addictives constitue un enjeu gouvernemental majeur de santé et de sécurité publiques. Le plan national 2018-22 de mobilisation contre les addictions en a fixé les orientations.

Une feuille de route régionale a été déclinée en 2019 pour répondre aux enjeux de prévention de la consommation et d'accompagnement des usagers ainsi qu'aux enjeux d'ordre public et de sécurité au quotidien.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'attribution des crédits fait l'objet d'un appel à projets régional décliné par un appel à projets départemental.

Toute action de prévention à vocation départementale pourra faire l'objet d'une demande de subvention au titre du présent appel à projets, dans la mesure où elle répondrait aux enjeux précisés ci-après et aux instructions nationales, en particulier la circulaire du 3 décembre 2021.

### **I - Priorités 2022 de financement**

Les actions finançables au titre de la MILDECA devront tendre à l'un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Prévenir et réduire les addictions chez les jeunes,
- Réduire l'alcoolisation qu'elle soit festive ou quotidienne,
- Protéger les publics vulnérables,
- Structurer la lutte contre les addictions sans produits (aux écrans, notamment)



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
CS 39000 - 24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web

Dans le cadre de ces objectifs, les projets porteront plus particulièrement sur les thématiques suivantes :

- S'agissant de la consommation de substances addictives : en retarder l'entrée et réduire le niveau de la consommation par des actions concrètes, durables et innovantes à destination d'un public large, en priorité chez les jeunes.
- Amélioration de la connaissance et de l'analyse des phénomènes addictifs et appui aux professionnels socio-éducatifs : sensibilisation et formation.
- Valorisation des programmes de renforcement des compétences psychosociales (CPS) en milieu scolaire.
- Prévention et réduction des risques en milieux festifs, y compris concernant les rassemblements illégaux.
- Accompagnement des publics vulnérables par des dispositifs d'« aller vers » et de prise en charge des publics en errance, des familles en difficulté et autres populations fragiles.
- Addictions aux écrans et particulièrement les phénomènes extrêmes en vue de déployer des actions de sensibilisation et de prévention pertinentes.

## **II - Conditions générales de dépôt des dossiers 2022**

Toute personne publique ou privée - associations spécialisées / organismes œuvrant dans le domaine de la santé et prévention ou collectivités territoriales - ayant vocation à porter des projets et/ou à les cofinancer.

S'agissant des actions en milieu scolaire, les demandes de subventions émanant directement des établissements scolaires ne sont pas éligibles. Seuls des opérateurs spécialisés intervenant dans ces structures seront directement financés.

Par ailleurs, au regard du contexte, les projets déposés au titre de l'année 2022 devront se distinguer par leur capacité à s'adapter à l'évolution des consignes sanitaires.

Pour être complets, les dossiers de demande de subvention devront être constitués des éléments suivants :

- CERFA n° 121546\*06 dûment complété
- Fiche récapitulative du projet
- Contrat d'Engagement Républicain signé
- RIB du porteur de projet
- Etats financiers approuvés du dernier exercice clos
- Dernier rapport d'activité
- Statuts en vigueur et liste des dirigeants de l'association, uniquement en cas de première demande

Par ailleurs, les demandes visant la reconduction d'une action devront obligatoirement être accompagnés du bilan financier (CERFA N° 15059\*02) et de la grille d'évaluation 2021, afin de pouvoir apprécier l'efficacité et l'efficience des projets menés.



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
CS 39000 - 24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



web

L'ensemble des documents (information et dossier de candidature) sont accessibles et téléchargeables en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Dordogne :

<http://dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/Mission-Interministerielle-de-Lutte-contre-la-Drogue-Et-les-Conduites-Addictives-MILDECA/MILDECA-Appel-a-projets-2022>

Les dossiers de demande de subvention, de niveau départemental, dûment complétés et accompagnés des justificatifs nécessaires sont à envoyer par courrier postal ou par courriel à l'adresse suivante pour le :

**Jeudi 31 mars 2022 (délai de rigueur – cachet de la poste faisant foi)**

Préfecture de la Dordogne  
Direction des sécurités – Bureau sécurité publique  
Cité Administrative  
24024 Périgueux Cedex

Mme Noémie Jamain ☎ 05.53.02.24.05  
[pref-cabinet-mildeca@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-mildeca@dordogne.gouv.fr)

Les demandes de subvention concernant tout projet de portée régionale, c'est-à-dire bénéficiant à l'ensemble des départements de la Nouvelle-Aquitaine seront quant à elles, adressées directement au cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest - 2 Esplanade Charles de Gaulle - 33077 BORDEAUX cedex.

Les porteurs de projets régionaux sont invités, avant tout dépôt de dossier, à contacter, le cabinet zonal en charge de la MILDECA ([pref-pdds-mildecnouvelleaquitaine@girond.gouv.fr](mailto:pref-pdds-mildecnouvelleaquitaine@girond.gouv.fr)).

Mes services restent à votre disposition pour apporter tout l'appui nécessaire à la constitution des dossiers.

Le préfet



Jean-Sébastien LAMONTAGNE



Adresse postale : Les services de l'Etat en Dordogne - Cité administrative  
CS 39000 - 24024 Périgueux cedex  
Adresse physique : 2, rue Paul Louis Courier - 24016 PERIGUEUX  
Tél : 05 53 02 24 24 - [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr)



